



A Saint-Denis, le 30 Janvier 2020

Des primes illégales pour les non-grévistes !

Alors que la colère sociale contre le projet de loi sur les retraites continue, depuis quelques jours, la fédération SUD-Rail a pris connaissance d'une initiative illicite pratiquée à grande échelle par la direction SNCF. Dans la plus complète illégalité, la direction SNCF a décidé de verser des gratifications exceptionnelles à du personnel « méritant », « trié sur le volet » et surtout non-gréviste... Comme si cela ne suffisait pas, les directions locales inventent également d'autres procédés pour gratifier les non-grévistes, comme une soirée organisée dans un grand hôtel par la direction transilien de la ligne D et R.

Une pratique illégale et discriminatoire... punie par la loi !

La direction SNCF a beau assumer le versement de telles gratifications au motif : « du *professionnalisme, de l'implication et de la grande disponibilité dans le cadre du mouvement de grève ayant débuté le 5 Décembre* », ces pratiques n'en sont pas moins illicites comme le rappellent le code du travail (Art L2511-1) et deux arrêts de la cour de cassation de 2010 et de 1994.

A ce titre, en adéquation avec les décisions jurisprudentielles déjà rendues, la fédération SUD-Rail exige de la direction qu'elle stoppe cette pratique discriminatoire et qu'elle applique les décisions de justice, soit le versement d'une prime de montant équivalent pour l'ensemble des agents grévistes et non-grévistes. Faute d'engagement rapide en ce sens, la fédération SUD-Rail ne s'interdit pas de saisir la justice pour que la direction SNCF se mette en conformité avec la loi.

Une provocation de la direction SNCF qui ne passe pas !

Outre le caractère profondément discriminatoire de cette mesure qui va créer de la division au sein même des collectifs de travail où sont appelés à se côtoyer, au quotidien, grévistes et non-grévistes ; C'est irresponsable de la part du nouveau président de la SNCF qui, lui-même, a posé, lors de sa prise de fonction un diagnostic sévère sur l'état psychologique et la division du corps social cheminot après les années PEPY. C'est irresponsable de la part de Jean-Pierre Farandou d'orchestrer cette nouvelle injustice. Il est d'autant plus choquant d'entendre que des primes allant de 300 à 1500 € vont être versés pendant que les salaires dans cette entreprise sont gelés depuis maintenant 6 ans et que J.P Farandou annonce un plan d'économie de « grande ampleur ».

La fédération SUD-Rail exige que des mesures soient prises très rapidement pour mettre fin à cette situation et rétablir la justice entre les salarié(e)s !

Nous appelons les cheminotes et cheminots à se mettre massivement en grève le jeudi 6 février contre ce gouvernement et ce patronat plus que jamais méprisant !